



la Vice-Présidente propose d'attribuer :

**DELIBERATION N° 28/2023 suite**

- Une subvention de 2000 € pour l'association ACCC contribuant à organiser un "Noël solidaire", à destination 60 personnes très isolées, en état de précarité, ainsi que plusieurs familles monoparentales dont 32 enfants.

**APPROUVE**

L'attribution de la subvention de 2000€ à l'association ACCOMPAGNEMENT CONSEIL CITOYEN CENTRE.  
**DIT QUE**

Les dépenses seront imputées sur le budget de fonctionnement 2023 du CCAS.

**AUTORISE**

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la présente délibération ainsi que les conventions afférentes.

Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

